

Séance du Conseil Municipal du 30 MAI 2022

à 20 heures 15

convoqué le 25 mai 2022

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel GÉRARD

Présents : MM. Denis SCHNEIDER, Thierry SÉBASTIEN, Adjoint au Maire, Mmes Lydia ANCEL, Béatrice CHABANE, Patricia DELAGE, MM. François BURG, Jean-Claude HAMBURGER, Claude JACOB, Thomas KALISCH.

Absent excusé :

Absent non excusé : Mme Anny STOLL, Mr Christian KEMPF

2022-29 DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), est désigné(e) comme secrétaire de la présente séance : Thierry SÉBASTIEN

2022-30 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MARS 2022

Point ajourné

2022-31 INTERVENTION DE MME Michèle MULLER-NUSSLI

2022-32 ACQUISITION TERRAIN LOGER JANINE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une promesse de vente émanant de :

- Madame Janine LOGER née TESSIER demurant 24, rue principale à OTTERSTHAL (67700) ;

et concernant la parcelle cadastrée :

Commune d'OTTERSTHAL

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
03	114	Leinerberg	6,03 ares

au prix de **1 000 € l'are**.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- l'acquisition des terrains pour un montant total de **6 030 €** ;
- l'acquisition aura lieu aux conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière et aux conditions spéciales suivantes :
 - le prix d'achat sera payé après signature de l'acte de vente et inscription au Livre Foncier, au Centre des Finances Publiques pour le compte de la commune d'OTTERSTHAL ;
 - les terrains deviendront propriété de la commune d'OTTERSTHAL, acquéreur, dans l'état où ils se trouveront à la date de la vente ;
 - le transfert de propriété et l'entrée en jouissance auront lieu le jour de la vente notariée et réalisée auprès de **Maître Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller** ;
 - tous les frais résultant de la présente acquisition seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat à établir par Maître **Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller**.

2022-33 ACQUISITION TERRAIN GEBUS SIMONE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une promesse de vente émanant de :

- Madame **Simone GEBUS née LANG** demeurant **3, rue du Mont Sainte Barbe à OTTERSTHAL (67700)** ;

et concernant les parcelles cadastrées :

Commune d'OTTERSTHAL

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
03	95	Leinerberg	8,22 ares

au prix de **500 € l'are.**

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
03	200	Ruechel	7,51 ares

au prix de **50 € l'are.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- l'acquisition des terrains pour un montant total de **4 485,50 €** ;
- l'acquisition aura lieu aux conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière et aux conditions spéciales suivantes :
 - le prix d'achat sera payé après signature de l'acte de vente et inscription au Livre Foncier, au Centre des Finances Publiques pour le compte de la commune d'OTTERSTHAL ;
 - les terrains deviendront propriété de la commune d'OTTERSTHAL, acquéreur, dans l'état où ils se trouveront à la date de la vente ;
 - le transfert de propriété et l'entrée en jouissance auront lieu le jour de la vente notariée et réalisée auprès de **Maître Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller** ;
 - tous les frais résultant de la présente acquisition seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat à établir par Maître **Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller.**

2022-34 BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au transfert de crédits du **Budget Primitif 2022** comme suit :

1) Section de fonctionnement

Dépenses

Article 022 - dépenses imprévues - 1 500 €

2) Section de fonctionnement

Dépenses

Article 6512 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage + 1 500 €

3) Section d'investissement

Dépenses

Chap. 021 - 2151 Réseaux de voirie - 4 600 €

4) Section d'investissement

Dépenses

Chap. 021 - 21534 Réseaux d'électrification et d'éclairage public + 4 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

2022-35 PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ECOLE PRIMAIRE

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques a évolué suite au désengagement des Centrales Villageoises. Il est désormais piloté entièrement par la commune d'OTTERSTHAL pour les travaux d'étanchéité et de pose des panneaux en collaboration avec le cabinet d'architectes TOPIC et l'entreprise **WIEDEMAN et fils**, implanté à **GRIES (67240) 4b, rue du traîneau**.

Le principe retenu du financement de la production d'énergie par les panneaux photovoltaïques est celui de l'autoconsommation qui pourrait être répartie sur les autres bâtiments communaux en fonction de la production.

Une convention sera signée avec ES ENERGIES de STRASBOURG pour acter ce principe d'autoconsommation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter la proposition du Maire :

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'opération ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à une demande de subvention.

2022-36 DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal deux déclarations d'intentions d'aliéner concernant des biens situés à OTTERSTHAL et cadastrés :

1)	<u>Section</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Lieu-dit</u>
	01	34a – 34b	12, rue de l'Ancienne Ecole

d'une surface totale de **8,29 ares** et appartenant à Monsieur **Julien MEYER** et Madame **Anna MEYER née CHELO** domiciliés **12, rue de l'Ancienne Ecole à OTTERSTHAL (67700)** ;

2)	<u>Section</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Lieu-dit</u>
	03	395	17, rue Schlittweg

d'une surface totale de **8,95 ares** et appartenant à Monsieur **Sébastien MEYER** domicilié **17, rue Schlittweg à OTTERSTHAL (67700)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption urbain auquel sont soumises ces déclarations.

2022-37 MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE - 3500 HABITANTS

Vu l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

À compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- par affichage (panneaux d'affichage habituels situés à l'extérieur de la Mairie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée **à compter du 1er juillet 2022**.

2022-38 COMMUNICATIONS

1- Nettoyage de printemps :

Le nettoyage de printemps traditionnel organisé par la commune a eu lieu le samedi 14 mai 2022 à 9 heures avec la participation d'Ottersthalois bénévoles sous la direction du 1er Adjoint, Denis SCHNEIDER.

2- Entr'aide Emploi :

Comme les années passées, l'association Entr'aide Emploi propose ses services aux collectivités territoriales en plaçant de jeunes adultes en difficultés d'insertion professionnelle et sociale pour aider aux travaux de la commune.

Cette proposition a été faite auprès de la municipalité par le biais de Monsieur Lissandro ZUNIGA, chef d'équipe chez Entr'aide Emploi et un planning de travail a été établi pour démarrer dès la mi-juin 2022 pour suppléer aux travaux communaux de l'ouvrier municipal d'OTTERSTHAL.

3- Technicien OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) :

Le 3 juin 2022 marque l'arrivée d'un nouveau technicien forestier référent pour la gestion de la forêt domaniale d'OTTERSTHAL en la personne de Monsieur Lucas MULLER qui sera l'interlocuteur privilégié de l'ONF auprès de la municipalité.

4- Travaux de criblage par VITA COMPOST au site des déchets verts :

Un devis d'un montant de **1 656 €** a été établi par la société **VITA COMPOST** de BISCHWILLER pour une opération de criblage sur l'aire de compostage au courant du mois de juillet 2022.

Ce devis sera partagé entre les communes d'ECKARTSWILLER, SAINT-JEAN-SAVERNE et OTTERSTHAL après déduction de la subvention du SMICTOM.

2022-39 DIVERS

1- Projet Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal :

Le samedi 14 mai 2022 ont été organisées des portes ouvertes de l'école et de l'accueil périscolaire (salle communale) par la Commune d'OTTERSTHAL avec les municipalités d'ECKARTSWILLER et de SAINT-JEAN- SAVERNE.

Ces portes ouvertes entrent dans le cadre du projet de création d'un regroupement pédagogique concentré intercommunal (RPCI) à l'initiative des trois communes pour la rentrée scolaire 2023 et visent à présenter les locaux de l'école et de l'accueil périscolaire à la salle communale aux parents d'élèves actuels des communes citées.

Une délibération doit être prise par les Conseils Municipaux de chacune des trois communes au courant des mois de juin/juillet 2022 pour entériner la création de ce RPCI avant d'en faire part à l'Inspection Académique du Bas-Rhin pour sa mise en place à la rentrée scolaire 2023.

2- Visite de l'Usine d'Incinération du SMITOM de HAGUENAU - SAVERNE :

Une visite de l'usine d'incinération du SMITOM de HAGUENAU - SAVERNE située à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER est proposée le 18 juin 2022 aux Conseillers Municipaux et à leurs proches. Les inscriptions se feront auprès de Monsieur le Maire d'OTTERSTHAL qui les confirmera auprès du SMITOM.

Un déjeuner au restaurant du village « Au Tilleul » sera proposé à l'issue avec une contribution personnelle de 10 € par participant, hors boissons.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 22 h 00

Points délibérés au cours de cette séance :

- 2022-29 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2022-30 Adoption du procès-verbal du 28 mars 2022
- 2022-31 Intervention Mme Michèle MULLER- NUSSLI
- 2022-32 Acquisition terrain LOGER Janine
- 2022-33 Acquisition terrain GEBUS Simone
- 2022-34 Modifications de crédits
- 2022-35 Projet photovoltaïque école primaire
- 2022-36 Déclaration(s) intention(s) d'aliéner
- 2022-37 Modalités de publication des actes
- 2022-38 Communications :
- 1- Nettoyage de printemps
 - 2- Entr'aide Emploi
 - 3- Technicien ONF
 - 4- Travaux de criblage par VITA COMPOST au site des déchets verts
- 2022-39 Divers :
- 1- Projet de Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal des commune d'ECKARTSWILLER - SAINT-JEAN-SAVERNE - OTTERSTHAL
 - 2- Visite de l'usine d'incinération et du centre de tri de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Le Maire,
Daniel GÉRARD

Denis SCHNEIDER
Adjoint au Maire

Thierry SÉBASTIEN
Adjoint au Maire

Lydia ANCEL
Conseillère Municipale

Béatrice CHABANE
Conseillère Municipale

Patricia DELAGE
Conseillère Municipale

François BURG
Conseiller Municipal

Jean-Claude HAMBURGER
Conseiller Municipal

Claude JACOB
Conseiller Municipal

Thomas KALISCH
Conseiller Municipal